

L'an deux mil dix-huit, le 19 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : Alain-Stéphane OBERSON (pouvoir à Serge LACROIX)
..... Estelle BERREZ (pouvoir à Jacques BAUDURET)
..... Hülya KAPTAN (pouvoir à Mekkia ED-DHIMENE)
..... Magali PEUGET

Membre absent : Patrice MOREL

Monsieur le Maire signale que Nicolas Bœuf a fait part de son retard à cette séance ; il arrivera donc en cours de réunion.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; Madame Laurence MAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la précédente séance du 4 décembre 2017. Eddy LUSSIANA souhaite qu'une modification soit faite afin d'apporter des précisions supplémentaires concernant la surtaxe sur l'eau potable 2018. Le compte-rendu est donc modifié comme suit :

Dans un tel contexte, Jacques Bauduret souligne la nécessité de procéder à une augmentation de la surtaxe prélevée sur les factures d'eau des abonnés sur 2 ans, de manière à rééquilibrer le budget annexe eau potable. Cette augmentation serait de 0,80 € et 0,70 € sur 2018 et 2019. Eddy LUSSIANA fait remarquer que l'augmentation annuelle proposée est trop importante et qu'elle pourrait être de 0,50 € par an sur 3 ans.

M. le Maire propose ensuite d'ajouter les sujets suivants à l'ordre du jour :

- ✓ ONF : demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de reboisement
- ✓ Conseil Régional Bourgogne Franche Comté : demande de subvention pour la revitalisation
- ✓ Ouverture anticipée de crédits pour l'exercice 2018

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

18h40 : arrivée de Rachel BOURGEOIS

Monsieur le Maire poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis le 4 décembre 2017, à savoir :

- ✓ 2^{ème} commission : lundi 11 décembre 2017
- ✓ Exécutif (Maire et adjoints) : mardi 12 décembre 2017
- ✓ 3^{ème} commission : lundi 18 décembre 2017
- ✓ Conseil municipal de travail : mardi 9 janvier 2018 (plan mobilité)
- ✓ Exécutif (Maire et adjoints) : jeudi 11 janvier 2018
- ✓ Comité Technique Revitalisation du bourg-centre : lundi 22 janvier 2018
- ✓ Exécutif (Maire et adjoints) : mercredi 24 janvier 2018
- ✓ 2^{ème} commission : jeudi 25 janvier 2018
- ✓ 3^{ème} commission : lundi 5 février 2018
- ✓ Exécutif (Maire et Adjoints) : jeudi 15 février 2018

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ Comptes administratifs 2017 / Analyse macro (13 tableaux) + commentaires
- ✓ Loi de finances 2018 + Loi de Finances 2017 Rectificative + Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022
- ✓ Revitalisation du bourg-centre - Etude de programmation : fiches actions et concertation

1. Finances et foncier

➤ Examen et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2017

Présentation des Comptes Administratifs

19h00 : arrivée de Nicolas BŒUF

- ✓ Analyse macro des résultats par budget

Jacques Bauduret présente les documents remis sur table, à savoir l'analyse des résultats financiers par budget.

Le résultat global (tous budgets confondus) est de - 56 384,19 € (sections de fonctionnement et d'investissement). Hors lotissement, ce résultat est de 160 607,65 €.

	Budget Général	Eau potable	Assainisse ment	Lotissement	TOTAL hors lotissement	TOTAL avec lotissement
	CA 2017	CA 2017	CA 2017	CA 2017	CA 2017	CA 2017
Fonctionnement						
Résultat N	972 937,30	6 673,64	115 660,61	-11 620,37	1 095 171,45	1 083 651,08
CAF Brute	429 461,95	61 038,87	72 939,29		563 439,91	563 439,91
Emprunts - Remboursement du capital	326 366,30	61 268,03	90 686,09		478 199,42	478 199,42
CAF nette	103 105,65	-10 219,36	-17 646,80		75 240,49	75 240,49
Investissement						
RESULTAT N sans les reports	-536 956,38	-138 898,84	-78 333,58	-205 471,47	-754 188,80	-969 660,27
RESULTAT N avec les reports	-717 331,38	-138 898,84	-78 333,58	-205 471,47	-934 663,80	-1 140 036,27
RESULTAT	255 605,92	-132 325,20	37 326,93	-216 991,84	160 607,65	-56 384,19

Le résultat de fonctionnement dégagé en 2017 (972 937,30 €) permet de combler le déficit d'investissement avec les reports (717 331,38 €), pour obtenir finalement un résultat de 255 605,92 €, correspondant au fonds de roulement à fin 2017. Rappelons que le fonds de roulement à fin 2016 était de 534 460 €. On note donc une dégradation significative du fonds de roulement. Il est rappelé que les investissements 2017 ont été, une nouvelle fois financés sans emprunt.

La CAF nette sur le budget général est positive : + 103 105,65 €. Elle était de + 237 604,06 € en 2016.

Le résultat global sur le budget annexe Eau Potable reste négatif en 2017 : - 132 325,20 € (- 125 182,70 € en 2016). La Capacité d'Autofinancement Nette est négative en 2017 : - 10 219,36 € (contre - 7 611 € en 2016). Quant au budget annexe Assainissement, le résultat est positif (+ 37 326,93 €) contre + 75 125,29 € en 2016. La Capacité d'Autofinancement Nette est négative en 2017 : - 17 645,80 € (contre - 44 406,05 € en 2016). Ces deux budgets annexe sont impactés par le remboursement des emprunts liés aux investissements importants réalisés.

Le résultat du budget annexe lotissement est négatif (- 216 991,84 €). Le bilan final de ce budget annexe sera établi lors de sa clôture (vente totale des parcelles).

Le tableau suivant fait apparaître un comparatif de la section de fonctionnement (budget général) entre le compte administratif 2016, le CA 2017 et le budget 2017 :

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	CA 2017 / BP 2017	CA 2017 / CA 2016
Charges à caractère général	608 327	685 900	681 737	-4 163	73 410
Charges de personnel	615 091	640 000	599 863	-40 137	-15 228
Atténuation de produits :	45 253	50 000	56 112	6 112	10 859
Autres charges Gestion courante	284 437	275 700	275 577	-123	-8 860
Charges financières	101 481	89 100	86 845	-2 255	-14 635
Charges exceptionnelles	1 825	500	2 452	1 952	627
Dépenses imprévues	0	10 000	0	-10 000	0
TOTAL DEPENSES REELLES	1 656 413	1 751 200	1 702 586	-48 614	46 173

On note une hausse significative des charges à caractère général, en particulier sur les postes combustibles, entretien de terrains, bâtiments, voirie, entretien de matériel et honoraires. En revanche, des économies ont été faites sur les fournitures d'entretien, les fournitures scolaires (baisse du nombre d'élèves), les dépenses liées aux fêtes et cérémonies, les frais de télécom et les frais de garderie de la forêt communale.

La baisse constatée sur les frais de personnel est liée au recrutement d'un agent effectif au 15 novembre au lieu du 1^{er} juin (prévision budgétaire). En outre, il manque la refacturation du 2^{ème} semestre d'un agent mis à la disposition par la Communauté de Communes Jura Sud.

L'atténuation de produits correspond à la contribution de la commune au fonds de péréquation horizontale (les collectivités plus riches paient pour les collectivités plus pauvres). La hausse de ce fonds de péréquation est importante pour 2017 (loi de finances 2017).

Les charges financières sont les intérêts de la dette sur le budget général : aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2014.

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	CA 2017 / BP 2017	CA 2017 / CA 2016
Atténuation de charges	21 837	26 000	29 945	3 945	8 107
Produits des services	239 418	203 501	188 460	-15 041	-50 958
Impôts et taxes	1 472 287	1 450 135	1 488 129	37 994	15 842
Dotations et participations	406 288	353 280	356 783	3 503	-49 505
Autres produits de gestion courante	63 477	62 100	65 434	3 334	1 957
Produit financier	8	0	6	6	-2
Produits exceptionnels	170 398	0	2 907	2 907	-167 490
TOTAL DES RECETTES REELLES	2 373 713	2 095 016	2 131 664	36 648	-242 049

Le compte « Atténuation de charges » correspond aux remboursements perçus au titre des arrêts de travail du personnel. On note une baisse significative des recettes « produits des services » : les ventes de feuillus ont été nettement moins importantes en 2017.

La légère augmentation des recettes « Impôts et taxes » correspond à l'augmentation des bases et non des taux. Il est rappelé que les taux de fiscalité n'ont pas été augmentés en 2017.

En revanche, il faut noter la perte significative des recettes liée aux dotations et participations versées par l'Etat au bénéfice de la commune : - 49 505 € entre 2017 et 2016.

Enfin, les produits exceptionnels correspondent aux cessions de terrains : la vente du terrain au groupe Schiever a été encaissée en 2016, les ventes en 2017 sont nettement inférieures.

Jacques Bauduret présente ensuite les crédits restant à réaliser et qu'il est proposé de reporter au budget primitif 2018. Il s'agit d'opérations engagées en 2017 ou de subventions restant à percevoir :

Budget Général

		Dépenses	Recettes
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles			
20314	Etude de programmation AMI	17 880 €	
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées			
2041412	Subvention au budget annexe Assainissement	23 000 €	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles			
211130	Acquisition terrains CIAS - Rétrocession	1 000 €	
211131	Echange de terrains SCI Rochefort	600 €	
211133	Acquisitions terrains Mont Robert	1 000 €	
21381	Acquisition bâtiments Côte du Four	32 450 €	
2151	Réseaux de voirie - Ralentisseur	5 000 €	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	900 €	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours			
231319	Travaux Eglise - Parvis et façade	54 000 €	
231320	Travaux bâtiments communaux Accessibilité	119 000 €	
231550	Chaufferie biomasse	23 130 €	
231551	Aménagement rue Roussin (déconstruction Manucomté)	51 000 €	
231552	Aménagement Côte du Four (déconstruction 4 maisons)	115 000 €	
231553	Travaux espaces pastoraux	13 800 €	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement			
132117	Etat DETR - Accessibilité bâtiments communaux		36 000 €
132118	Etat DETR - Mur du Murgin		86 800 €
132119	Etat DETR - Aménagement parking nord mairie		2 000 €
132120	Rectorat - Plan numérique GSRM		2 000 €
132121	DETR - Côte du Four		44 235 €
132124	DETR - Aménagement rue Roussin		12 750 €
132215	Région - Etude AMI		19 800 €
132216	Région - Chaufferie biomasse		13 585 €
132217	Région - Espaces pastoraux		5 675 €
132314	CD39 - Façade Eglise		7 085 €
132315	CD39 - Chaufferie biomasse		5 430 €
132316	CD39 - Côte du Four		22 540 €
13259	CC Jura Sud - Etude AMI		16 050 €
13286	Communes / SIVOS - Participation logiciel RASED		1 175 €
13285	ADEME - Etude chauffage bâtiments communaux		2 260 €
TOTAL DES RESTES A REALISER		457 760 €	277 385 €

Budget Assainissement

		Dépenses	Recettes
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles			
21562	Service d'assainissement - Dégrilleur	23 000 €	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement			
1314	Commune - Budget général		23 000 €
TOTAL DES RESTES A REALISER		23 000 €	23 000 €

Il est proposé ensuite d'examiner les ratios suivants portant sur le budget général :

Ratios	CA 2016	CA 2017
Nombre d'habitants (Insee - Fiche DGF)	2 355	2 279
Dépenses réelles de fonct. / hab <i>Mesure le niveau de service rendu</i>	703 €	747 €
Produit Impôts directs / hab <i>Mesure l'importance des recettes liées à l'impôt</i>	405 €	428 €
Recettes réelles de fonct. / hab <i>Mesure les moyens financiers</i>	1 008 €	935 €
Dépenses d'équipement / hab <i>Mesure l'effort d'équipement</i>	285 €	448 €
Encours de dette	3 043 471 €	2 717 118 €
Encours de dette / hab. <i>Mesure l'ampleur de l'endettement</i>	1 292 €	1 192 €
Ratio de désendettement <i>CRD / Caf brute - En année</i>	5,5	6,3
DGF / hab. (avec DSR) <i>Contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité</i>	105 €	93 €
Frais de personnel / dépenses réelles <i>Mesure la charge de personnel de la collectivité</i>	35,8%	33,5%
Frais de personnel / hab	252 €	250 €
Dépenses d'équipement / RRF <i>Poids de l'investissement au sein du budget</i>	28%	48%
Dette / RRF <i>Mesure la charge de la dette par rapport à la richesse</i>	17,5%	19,3%
Subventions versées / hab	92 €	90 €
Charges financières / hab	43 €	38 €

Jacques Bauduret souligne la baisse du nombre d'habitants entre 2017 et 2016 : 2 279 contre 2 355. Cette baisse a une incidence directe sur les ratios. On peut noter une forte hausse du ratio « dépenses d'équipement par habitant ». Le volume d'investissement réalisé en 2017 est supérieur au volume de 2016. Le ratio de désendettement se dégrade en 2017, soit 6,3 années contre 5,5 années en 2016. Cela s'explique par la baisse de la Capacité d'Autofinancement Brute. Le ratio « Dotation Globale de Fonctionnement par habitant » affiche cette année encore une baisse de 12 € par habitant.

Analyse détaillée des 4 budgets, par chapitre et par compte

Après cette présentation des résultats par chapitre, Monsieur le Maire poursuit en présentant chaque compte par section (fonctionnement et investissement) et pour chaque budget. Puis il se retire de la séance et donne la présidence à Jean-Pierre Brocard, pour le vote des comptes administratifs.

Vote des 4 comptes administratifs

Jean-Pierre Brocard interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques sur ces comptes administratifs 2017. Aucune remarque n'est formulée. Puis, Jean-Pierre Brocard interroge l'assemblée sur le vote souhaité pour ces comptes administratifs, à savoir séparément ou les 4 comptes en même temps. Il est proposé de voter les 4 comptes en même temps.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 3

Jean-Pierre Brocard remercie l'assemblée et demande à Monsieur le Maire de rejoindre la séance. Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour le vote majoritaire de ces 4 comptes administratifs.

Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose de voter les affectations de résultat comme suit :

- Budget général : **717 331,38 €**
- Budget Eau potable : **6 573,64 €**
- Budget Assainissement : **78 333,58 €**
- Lotissement : **0 €**

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **Loi de Finances 2018**

Jacques BAUDURET présente les grandes lignes de la loi de Finances 2018 aux membres du Conseil Municipal (document remis à chaque conseiller).

Dettes publiques :

- ✓ Une dette publique (= stock de la dette) en hausse constante depuis 2008 :
 - Dette publique 2016 : 2 146 milliards €, soit 96,3% du PIB
 - Composition de cette dette : 80% Etat, 11% Sécurité Sociale, 9% Collectivités locales
- ✓ Trajectoire de réduction du déficit public (flux annuel) depuis 2009 :
 - Déficit public 2009 : 7,2% du PIB (taux Maastricht maxi : 3% du PIB)
 - Déficit public 2016 : 3,4% du PIB

2018 – Loi de Finances 2018 et Loi de Finances Rectificative 2017 n°2 :

- ✓ Dotation Globale de Fonctionnement : baisse pour Moirans qui est toujours concerné par l'écrêtement de sa DGF et la baisse de sa population.
- ✓ Dotation de Solidarité Rurale : hausse globale de 6,3% par rapport à 2017.
- ✓ Abondement de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- ✓ Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés : 8 580 € par an et par station contre 5 030 € depuis 2011.
- ✓ Fonds de Péréquation : figé à 1 milliard € (idem 2017). La répartition entre les contributeurs et les bénéficiaires est remaniée suite aux fusions (communes nouvelles etc.).
- ✓ Mesures fiscales - Taxe d'habitation : mise en place d'un nouveau dégrèvement, qui s'ajoutant aux exonérations existantes permettra à environ 80% des foyers au niveau national d'être dispensés du paiement de la Taxe d'Habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Les 20% de contribuables restants continueront de s'acquitter de cette taxe. La réforme est neutre du point de vue de la collectivité : l'Etat prend en charge la cotisation qui aurait dû être acquittée par le contribuable en l'absence de dégrèvement. Le dégrèvement pris en charge par l'Etat prendra comme référence la situation 2017 de la collectivité (taux 2017 et politique d'abattement).

La création d'une commune nouvelle avec d'autres communes peut de nouveau se poser. M. le Maire rappelle que la commune de Crenans avait proposé de créer une commune nouvelle avec Moirans-en-Montagne. Puis, les communes de Crenans, Charchilla et Maisod ont lancé une réflexion pour une commune nouvelle entre ces 3 communes. M. le Maire précise que le Président de la Communauté de Communes Jura Sud est favorable à une seule fusion des 17 communes, plutôt que plusieurs communes au sein de l'intercommunalité.

➤ Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Ainsi, compte tenu que les budgets primitifs n'ont pas été adoptés pour le 1^{er} janvier 2018 et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 11 350 € tous budgets confondus dont l'affectation est la suivante :

- Budget Général :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 7 500 €

Article 2183 : Matériel informatique : 7 500 €

- Budget Assainissement :

Chapitre 21 – Installations, matériel et outillage technique : 3 850 €

Article 2158 : Autres : 3 850 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Cession de terrain à M. REVENAZ – Route du Hangar

M. le Maire rappelle que M. et Mme Vincent REVENAZ ont fait part de leur souhait d'acquérir une parcelle communale cadastrée section AX n° 109 située route du Hangar. En effet, ceux-ci sont déjà propriétaires de la parcelle cadastrée section AX n° 110 jouxtant la parcelle communale AX n° 109. Suite à leur demande, un projet de document d'arpentage a été établi par le cabinet Olivier Colin & Associés, Géomètres experts à Saint-Claude, et un avis a été émis par les Services des Domaines en 2014 puis actualisé le 15 mai 2017. Etant donné la topographie du terrain qui rend difficile toute construction d'habitation, la commune a décidé de ne pas suivre l'avis des Domaines et de céder la parcelle cadastrée section AX n°109 pour partie (163 m²) à M. et Mme REVENAZ au prix de 30 € HT le m². Les frais liés à l'établissement du document d'arpentage seront partagés entre la commune de Moirans-en-Montagne (50 %) et M. et Mme Vincent REVENAZ (50 %).

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à signer l'acte notarié et toutes les pièces à intervenir sur ce dossier.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ ADEFOR : avenant à la convention de location de locaux

Monsieur le Maire rappelle que l'ADEFOR est locataire d'un local communal au 37 rue du Jura. Un avenant à la convention de location doit être signé pour permettre à l'organisme d'occuper une pièce attenante au local.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à signer cet avenant :

- Pour : 17

- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Travaux de reboisement : demande de subvention au Conseil départemental du Jura

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour présenter une demande de subvention forfaitaire au Conseil Départemental du Jura d'un montant de 500 € / ha pour des travaux de nettoyage et de dépressage dans les parcelles forestières 103-104 sur une surface de 5,5 ha sous maîtrise d'œuvre de l'ONF :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

2. Communauté de Communes Jura Sud

➤ Transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la compétence GEMAPI vers l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2018. De son côté, la Communauté de Communes Jura Sud a validé par délibération en date du 14/09/2017 le transfert de cette compétence vers le syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura au 1^{er} janvier 2018.

Un programme d'actions GEMAPI a été établi par le PNR du Haut-Jura pour une durée de 5 ans et pour un montant de 50 533 € par an à compter de 2018. M. le Maire présente brièvement les actions de ce programme pour la commune de Moirans-en-Montagne.

Le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT, approuvé à l'unanimité par les membres de la CLECT lors de sa séance du 22 janvier 2018, a été acté par le Conseil Communautaire en date du 8 février 2018. Une copie de ce rapport a été remise à chaque conseiller municipal avant la séance. En outre, M. le Maire rappelle qu'une réunion a été organisée par la Communauté de Communes Jura Sud le 27 janvier 2018 pour informer l'ensemble des conseillers municipaux des 17 communes.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil sur le contenu et les conclusions du rapport d'évaluation des charges transférées relatif au transfert de la compétence GEMAPI validé à l'unanimité par la CLECT lors de sa séance du 22 janvier 2018 :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

3. Revitalisation du bourg-centre : étude de programmation

➤ Finalisation de l'étude : fiches action et concertation

M. le Maire rappelle qu'après avoir déterminé les orientations prioritaires, les cabinets Soliha et Au-Delà du Fleuve sont chargés d'établir les fiches-action correspondantes, à savoir :

- ✓ Fiche-action 1 : essai-test du plan de circulation
- ✓ Fiche-action 2 : plan de circulation
- ✓ Fiche-action 3 : stationnement
- ✓ Fiche-action 4 : modes doux
- ✓ Fiche-action 5 : typologie des voies et aménagement des espaces publics
- ✓ Fiche-action : Reconquête de la couronne de jardins et des coteaux
- ✓ Fiche-action : logements, déclinaison typologique de l'habitat traditionnel
- ✓ Fiche-action : commerces, centralité facteur de vitalité commerciale

Enfin, ces actions seront déclinées par secteur :

- ✓ Fiche-action : la grenette (porte d'entrée et cœur de ville)
- ✓ Fiche-action : le musée (pôle enfance, lien au centre-ville)
- ✓ Fiche-action : le cinéma (création d'un cœur d'ilot à habiter)
- ✓ Fiche-action : l'église (reconquête d'un cœur d'ilot à animer)

Chaque fiche-action décrit le contexte, les enjeux et les objectifs, les effets attendus, le public cible, le porteur de l'action, les partenaires et financeurs, les principes d'aménagement et de mise en œuvre, le phasage, les conditions de réussite et l'estimation des coûts.

Pour finaliser cette étude de programmation, plusieurs ateliers de concertation de la population sont prévus :

- Atelier sur l'îlot Eglise : mardi 27 février 2018
- Atelier commerce : vendredi 2 mars 2018
- Atelier Urbanisme – Habitat : jeudi 15 mars 2018

Ces ateliers seront animés par les cabinets Soliha et Au-delà du Fleuve.

➤ Demande de subvention – Conseil Régional Bourgogne Franche Comté :

M. le Maire rappelle que cette étude de programmation sera finalisée en mai 2018, pour être ensuite validée et présentée aux financeurs, dont la région. D'après les informations données par la région, les collectivités peuvent d'ores et déjà déposer des demandes de subvention pour des opérations à court terme.

M. le Maire propose donc de déposer le dossier portant sur l'opération de requalification et d'acquisition d'îlots au centre-ville de Moirans-en-Montagne, à savoir :

- ✓ Ilot n°1 – Rue Roussin (immeuble Manucomté) : démolition
- ✓ Ilot n°2 – Côte du Four (4 immeubles) : acquisition et démolition
- ✓ Ilot n°3 – Rue Pasteur (1 immeuble) : acquisition

selon le plan de financement suivant :

<u>Dépenses :</u>	
Travaux	157 500 € HT
Acquisitions	87 550 € HT
	245 500 € HT
<u>Recettes :</u>	
Conseil Régional Bourgogne – FC	98 200 € - 40 %
Etat (DETR 2018)	73 515 € - 30 %
Département du Jura (ESTJ)	22 540 € - 9 %
Commune de Moirans-en-Montagne	51 245 € - 21 %
TOTAL HT :	245 500 €

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour effectuer les demandes de subventions au Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

4. Avancement des travaux des commissions communales

Commission Affaires sociales / Logement

➤ Statistiques 2017 : recensement, naissances, mariages, décès

Jean-Pierre Brocard présente les statistiques de population :

- ✓ Population 2015 : 2 454 habitants
- ✓ Population 2016 : 2 355 habitants
- ✓ Population 2017 : 2 279 habitants

D'après l'INSEE, la commune compte 2 198 habitants au 01/01/2018. Ces chiffres posent pas mal d'interrogations, puisqu'ils signifient une baisse de 70 à 90 habitants chaque année à Moirans-en-Montagne. Ces données ont des conséquences directes sur le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement versée à la commune par l'Etat.

Il est donc proposé d'adresser un courrier aux services de l'INSEE pour obtenir de plus amples explications sur ces calculs de population.

- ✓ Naissances, mariages, décès :